Envoyé en préfecture le 19/05/2020
Reçu en préfecture le 19/05/2020
Affiché le
ID : 038-253804025-20200518-2020064-DE

territoire d'énergie ISÈRE

Territoire d'Énergie Isère

DÉCISION DU PRESIDENT N°2020-064

Objet : Subvention à une association – CITELEC – Assises 2020

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la décision n°2015-071 du 7 septembre 2015 relative à l'adhésion de TE38 à CITELEC ;

Vu la décision n°2019-069 du 13 mai 2019 relative à la subvention accordée par TE38 à CITELEC pour ses assises 2019 ;

CITELEC-Grenoble est le prolongement renouvelé d'une association (loi de 1901) créée pour la promotion des mobilités électriques dans la région de Grenoble il y a près de vingt ans.

Dans le contexte de la Transition Énergétique, le développement durable et la recherche de neutralité carbone imposent des approches renouvelées des mobilités urbaines, avec l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes, de nouveaux comportements de consommateurs et de nouveaux produits, par des nouveaux acteurs, pour mieux assumer les enjeux de cette transition.

Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation, CitElec-Grenoble organise pour la troisième année consécutive les Assises de CitElec, initialement prévues le mercredi 17 juin 2020 au Centre des Congrès du World Trade Center de Grenoble, mais décalées à l'automne suite à la crise actuelle. Cet évènement est l'occasion pour les différents acteurs de venir écouter et échanger avec les experts du domaine, en regroupant un ensemble de compétences de la mobilité innovante. La richesse de cette expertise va permettre d'aborder de manière réaliste les différents volets à développer et à mettre en place pour la mise en pratique d'une mobilité non-fossile et durable.

Le programme prévisionnel de cette troisième édition est le suivant :

1/ **Conférence de Mme Virginie BOUTUEIL**, chercheuse en socio-économie de la mobilité à l'École des Ponts Paris-Tech. Ses recherches portent sur les solutions de mobilités innovantes, les flottes automobiles d'entreprise et les politiques publiques associées. Elle est Directrice adjointe du Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) et Directrice adjointe de l'Institut de la Mobilité Durable RENAULT-Paris Tech (IMD).

« *La Mobilité en transition : Enjeux, Tendances et Tensions* ».

2/ **Table Ronde réunissant 5 villes** dont les représentants viendront témoigner de leurs expériences respectives et des perspectives de développement :

Vancouver, Nantes, Mulhouse, Karlsruhe et Grenoble.

3/ **Intervention de M. Franck Cazenave**, directeur Solutions Smart Cities chez BOSCH, Président de l'ONG Megacities Institute et du programme URBAGORA.

« *Aménagement du Territoire et Mobilités Inclusives* »

Territoire d'Énergie Isère – 27 rue Pierre Sémard – 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 03 19 20 – Fax : 04 76 03 38 40

Envoyé en préfecture le 19/05/2020
Reçu en préfecture le 19/05/2020
Affiché le
ID : 038-253804025-20200518-2020064-DE

territoire d'énergie ISÈRE

Eu égard à l'activité du syndicat en matière de transition énergétique et plus particulièrement à l'engagement de TE38 dans le développement des infrastructures de recharge pour véhicule électrique, il est proposé d'accorder à l'association CITELEC Grenoble une subvention de 2 000 € pour l'organisation de cet évènement.

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

DÉCIDE

- D'accorder à l'association CITELEC Grenoble une aide exceptionnelle de 2 000 euros pour l'organisation des Assises de CitElec 2020.

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, notifiée aux membres du Bureau par courriel et rendue compte lors de la prochaine séance du Bureau.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2020
Le Président,
M. Bertrand LACHAT

TE38 territoire d'énergie TE38

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Territoire d'Énergie Isère – 27 rue Pierre Sémard – 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 03 19 20 – Fax : 04 76 03 38 40

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SEDI

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte:	*Délibérations*
Numéro de l'acte:	*2020064*
Date de la décision:	*2020-05-18 00:00:00+02*
Objet:	*Subvention - Attribution - Association CITELEC - Assises 2020*
Documents papiers complémentaires:	*NON*
Classification matières/sous-matières:	*7.5.1 - Subventions aux associations*
Identifiant unique:	*038-253804025-20200518-2020064-DE*
URL d'archivage:	*Non définie*
Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-253804025-20200518-2020064-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*925*
nom de original:		
064 PT 9 - DP - CITELEC-Assises-2020.pdf	*application/pdf*	*245487*
nom de métier:		
75_PL-038-253804025-20200518-2020064-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*245487*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*19 mai 2020 à 07h59min20s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*19 mai 2020 à 07h59min20s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*19 mai 2020 à 07h59min21s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*19 mai 2020 à 08h19min38s*	*Reçu par le MI le 2020-05-19*